

La pluriactivité dans le spectacle vivant - CPNEF-SV

Dans le spectacle vivant, la majorité des salariés exercent en CDD (84%) et cumulent des contrats de courte durée. Or, face à l'éclatement des durées de travail, le constat régulièrement réitéré de la forte précarité des situations individuelles méritait d'être réexaminé à l'aune d'une approche globale tenant compte de la pluriactivité sectorielle, dans et en dehors de la branche. En effet, les statistiques mobilisées jusqu'ici n'en permettaient pas une mesure précise.

Les enjeux de cette étude étaient donc de :

- connaître la durée d'emploi annuelle globale, tous types d'emploi exercés ;
- mesurer la pluriactivité intra et interbranches ;
- connaître les revenus annuels et leurs compositions (salaires et indemnités chômage) ;
- caractériser la diversité des situations professionnelles.

Méthodologie :

Nouvelle méthode d'exploitation des DADS (déclarations annuelles de données sociales) 2011 de l'INSEE qui a permis d'étudier spécifiquement la pluriactivité, en complément d'autres indicateurs déjà disponibles relatifs aux effectifs.

Apports d'indicateurs inédits très éclairants, permettant ainsi de relativiser la précarité au regard de la diversité des situations d'emploi.

Source : Publication à venir

Contact : C. Zavadski (CPNEF-SV)

La majorité des salariés du spectacle vivant n'a qu'un faible volume de travail annuel dans la branche (50 % des salariés travaillent moins de 172h) ; les revenus issus d'une activité salariée dans le SV sont de fait globalement faibles (50 % des salariés ont un salaire net annuel inférieur à 2 300 euros). Les faibles volumes de travail et de revenus dans le spectacle vivant sont compensés par une activité salariée dans un autre secteur et par des allocations chômage : 55 % des salariés sont pluriactifs (plus fréquent que dans l'audiovisuel : 44%). Cette pluriactivité se fait peu en direction de la branche audiovisuelle (15 %). Elle se fait essentiellement vers le secteur associatif, l'administration générale, l'enseignement. Les métiers pratiqués sont souvent proches : pluridisciplinarité artistique, formation, animations socioculturelles, etc. 38 % des salariés perçoivent des indemnités chômage. Ainsi, leur revenu médian est six fois supérieur à celui issu de leur seule activité salariée dans le spectacle vivant. Au final, le revenu des salariés du spectacle vivant se décompose de la manière suivante : 50 % issus de leur activité dans le spectacle vivant, 30 % issus d'activité dans d'autres secteurs (dont 4 % dans l'audiovisuel), 20 % des allocations chômage.

Les artistes travaillent un plus faible volume d'heures dans le secteur du spectacle vivant que les autres professions, notamment les techniciens, et ont des revenus plus faibles. L'ampleur de la pluriactivité (56 %) chez les professionnels artistiques témoigne d'une dépendance non négligeable à l'égard des branches « hors spectacle ».